



LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE S'ENGAGE POUR LES RIVIÈRES ET LES ZONES HUMIDES



Mission n°1

Il accompagne les gestionnaires des cours d'eau pour prévenir les inondations et gérer les rivières

Le Vaucluse se caractérise par une structuration des cours d'eau à travers 16 bassins versants (le Rhône et la Durance), gérés par les gestionnaires de milieu.

Au regard des statistiques nationales, le territoire possède l'un des plus forts pourcentages de populations exposées aux inondations.

En vue de protéger les personnes et les biens des effets des crues et préserver ou restaurer la qualité des milieux, **le Département assiste et finance les syndicats de rivières** dans les opérations de restauration, d'aménagement et d'entretien des rivières.

Les syndicats de rivières ont un rôle fondamental : ils sont habilités à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI).

Concrètement, les syndicats de rivières œuvrent pour :

- animer des démarches partenariales pour une gestion cohérente du bassin versant
- préserver les milieux naturels
- restaurer et entretenir la végétation dans le lit et sur les berges des cours d'eau
- restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau
- restaurer, entretenir et exploiter des ouvrages hydrauliques publics
- prévenir et réduire le risque inondation
- rapprocher les populations de leurs rivières

Depuis de nombreuses années, le Département est également engagé via le dispositif départemental « rivières », **dans la totalité des Contrats de rivières, des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** auprès des maîtres d'ouvrages, aux côtés d'autres financeurs.





Mission n°2

Il assure le suivi des eaux de rivières et souterraines

Le Département assure **le suivi de la qualité des cours d'eau** (40 points de prélèvement à travers tout le territoire) et de **la qualité et quantité des eaux souterraines** (23 points de prélèvement) en complément des suivis déjà réalisés par l'Etat, l'Agence de l'Eau, les syndicats de rivières, le Parc naturel Régional du Luberon, ...



Mission n°3

Il protège les zones humides et leur biodiversité

Le Département permet la **protection, la restauration, la gestion et la valorisation des zones humides** grâce à la labellisation de plusieurs sites en Espaces Naturels Sensibles :

- L'arboretum départemental de Beauregard, à Jonquières
- L'Étang salé, à Courthézon
- Les collines du lac du Paty, à Caromb
- Les confines, à Monteux
- Le vallon de l'Aiguebrun, à Buoux
- Belle-Île, à Aubignan
- Les mares de la Pavouyère, à Mormoiron
- Les Salettes et le vallon de Marquetton, à Mormoiron
- L'île Vieille, à Mondragon
- Les Prés des Poulivets, à Oppède
- Les zones humides du Calavon, à Goult.



Il accompagne la **restauration des continuités écologiques** et sécurise le déplacement des espèces terrestres et aquatiques au regard du réseau routier départemental, notamment par une meilleure prise en compte des zones prioritaires. Une ambition qui se traduit par l'aménagement de certains ouvrages permettant le passage de la faune.

Dans un objectif de sensibilisation à la nécessaire préservation de ces milieux, le Département propose aussi **des activités pédagogiques pour le grand public et les collégiens** avec l'aide de partenaires associatifs. Des opérations de nettoyage sont régulièrement accompagnées par le Conseil départemental.



LES ZONES HUMIDES

Entre terre et eau, les milieux humides se présentent sous différentes formes : cours d'eau, marais, étangs, forêts alluviales et prairies humides.

En Vaucluse, où les influences méditerranéennes prédominent, un peu plus de 500 zones humides sont dénombrées (12 262 hectares), soit environ 3,5% de la superficie départementale, dont les deux tiers sont représentés par les cours d'eau : Durance (3000 ha), Aygues (900 ha), Ouvèze (800 ha), Rhône (700 ha)...

Ces zones humides sont **des écosystèmes bénéfiques à tous les êtres vivants**. Elles abritent une biodiversité exceptionnelle, des espèces végétales et animales y trouvent refuge, nourriture et gîte. Castors, loutres, poissons, tritons, rainettes et libellules comptent sur les zones humides pour assurer leurs cycles de vie, sous peine de disparition.



Pourvoyeuses de ressources

(eau, production de biomasse...), **les zones humides sont utiles à plus d'un titre** : fixation de l'azote et du phosphore, filtration/épuration des eaux de surface, infiltration des eaux et rechargement des nappes phréatiques, contribution à la gestion du risque inondation en offrant des zones naturelles d'expansion, stockage du carbone, soutien à l'étiage par stockage d'eau et restitution...

Elles se révèlent aujourd'hui être de **précieuses alliées** pour **faire face aux nombreux défis actuels**.

Lieux d'une diversité d'activités économiques (agriculture, pêche, chasse, pastoralisme, loisirs, baignade...), **ces espaces peuvent être menacés** par certaines activités humaines et le changement climatique. 50 à 60 % des zones humides métropolitaines ont

en effet été dégradées voire totalement détruites au cours des dernières décennies...

Ainsi, elles font l'objet d'une attention toute particulière. **Leur préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.**



LE SOUTIEN FINANCIER MAJEUR DU DÉPARTEMENT, QUI MOBILISE ANNUELLEMENT :

- 1,4 million d'euros destiné aux cours d'eau et aux zones humides
- 120 000 € pour la gestion des zones humides
- 75 000 € pour le suivi des rivières
- 28 000 € pour la sensibilisation sur les zones humides

ET POUR LES DERNIÈRES ANNÉES :

- 231 000 € d'aides pour la prévention des inondations ces six dernières années
- 320 620 € investis en 2021-2022 pour la restauration des continuités écologiques.

Le Département remercie ses partenaires : Etat, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agence de l'eau, Cerema, Parcs Naturels Régionaux, Communes et Groupements de Communes, Syndicats de rivière, associations...

